

POLITIQUES LINGUISTIQUES DE LA CÔTE-D'IVOIRE ET DU MALI : AVANTAGES ET INCONVENIENTS

Maméry TRAORE

Maitre-Assistant

Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

mamery.traore@gmx.de

RÉSUMÉ

Dans le présent article, nous avons principalement parlé des politiques linguistiques de la Côte-d'Ivoire et du Mali. Avant cela, il fallait d'abord évoquer les différents types de politique linguistiques à travers le monde, en particulier selon le chercheur québécois, J. Leclerc (2020). Il était aussi important de faire un rappel sur la politique linguistique coloniale française en Afrique, celle qui a laissé beaucoup de traces dans tous les domaines dans les sociétés africaines. L'objectif de notre étude était avant tout de décrire et de comparer les deux types de politique linguistique dans les deux pays voisins, afin d'établir les avantages et les inconvénients de chaque système. Quand on parle de politique linguistique en général, on ne pourrait pas oublier les domaines liés aux médias, à l'emploi des langues dans le système éducatif ou aux différentes pratiques langagières. A la fin de l'article, des propositions ou recommandations ont été faites, comment il nous serait possible d'élaborer une politique linguistique acceptable pour toutes les communautés linguistiques dans les deux pays ou ailleurs en Afrique.

Mots-clés : Avantages/inconvénients, intervenir, politique linguistique, promouvoir, statut/code d'une langue

ABSTRACT

In this article, we have mainly talked about the language policies of Ivory Coast and Mali. Before that, it was first necessary to discuss the different types of language policy around the world, in particular according to the Quebec researcher, J. Leclerc (2020). It was also important to make a brief overview of the French colonial linguistic policy in Africa, which left many traces in all areas in African societies. The objective of our study was above all to describe and compare the two types of language policy in the two neighboring countries, in order to establish the advantages and disadvantages of each system. When we talk about language policy in general, we cannot forget the areas related to the media, the use of languages in the education system or the different language practices. At the end of the article, proposals or recommendations have been made, how it would be possible for us to develop a linguistic policy acceptable to all the linguistic communities in the two countries or elsewhere in Africa.

Keywords: Advantages/disadvantages, intervention, Language policy, promote, status/code of a language

INTRODUCTION

La plupart des Etats à travers le monde essaient généralement d'adopter une politique linguistique conforme aux réalités socioculturelles et économiques du pays. A cet effet, il y a des différences plus ou moins importantes entre les types de politique linguistique, d'où l'emploi des vocables tels que unilinguisme, bilinguisme, trilinguisme ou multilinguisme. Depuis la période des indépendances, la majorité des Etats africains a pratiqué des politiques linguistiques orientées soit vers l'unilinguisme, soit vers le multilinguisme. Dans cet article, nous nous sommes intéressés particulièrement aux systèmes de politique linguistique pratiqués en Côte-d'Ivoire et au Mali. Notre travail est ainsi structuré: Au début, le mot-clé, politique linguistique, a été brièvement défini. Cette partie est suivie d'une brève description des grandes catégories de politique linguistique (à travers le monde). Ensuite, les politiques linguistiques de la Côte-d'Ivoire et du Mali ont été largement évoquées ; avant de faire ressortir les avantages et inconvénient des deux systèmes de politique, nous avons d'abord procédé à une synthèse. Dans la conclusion, des propositions ont été faites, dans le but d'améliorer les politiques de langues au Mali et en Côte-d'Ivoire pour le bien-être des différentes communautés linguistiques. Un tel objectif fut d'ailleurs mentionné dans l'agenda de l'Union Africaine depuis quelques décennies. Cependant, quel type de politique linguistique peut être aujourd'hui plus acceptable au Mali comme en Côte-d'Ivoire? A cette question, nous essayerons d'apporter bientôt une réponse.

1. QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE ?

Selon P. Guindo (2015, P. 2), on peut définir le terme, politique linguistique comme

« ...toute décision ou intervention d'un Etat pour orienter ou réguler l'usage d'une ou de plusieurs langues parlées sur le territoire relevant de sa souveraineté. Il s'agit de toutes les dispositions légales et réglementaires prises par un Etat en matière de régulation des langues attestées sur le territoire national. »

Toute politique linguistique est généralement déterminée par deux composantes majeures, telles que le *statut* de la ou des langues sur l'espace géographique concerné et le *code linguistique*.

- On entend par **statut** de la langue, quand l'Etat décide par exemple de déclarer une ou des langues sur son territoire comme langue(s) officielle(s) et les autres comme langues nationales ou même langues minoritaires (Rousseau, 2005).
- Quand on parle de *code* ou *codification linguistique*, l'Etat à travers ses institutions essaie de promouvoir les langues se trouvant sur le territoire à travers la standardisation des normes, la modernisation du lexique ou même l'encadrement des nouveaux emprunts (Politique linguistique, 2022. Wikipédia).

Par ailleurs, toute politique linguistique (déclarée) comporte des fondements politiques et juridiques. Par les **fondements politiques** (selon L-J. Rousseau, 2005), l'Etat peut intervenir dans le processus de la concurrence naturelle entre les langues se trouvant sur le territoire pour justifier l'importance d'une ou telle langue. Par ces moyens, il peut déclarer par exemple une ancienne langue coloniale comme langue officielle, vu son importance sur le plan international. Une langue nationale peut avoir aussi le statut d'une langue officielle, comme c'est le cas en Ethiopie. Par contre, d'autres langues sur le même espace ne pourront pas jouir de la même considération et seront perçues comme simples minoritaires ou identitaires. Par les **fondements juridiques** (toujours selon L-J. Rousseau, 2005), l'Etat peut faire recourir à la législation pour renforcer ses décisions politiques, par ces voies, les lois, les règlements ou même les décrets seront promulgués à cette fin. Le document le plus important produit par la législation à l'égard des langues d'un Etat est notamment la « constitution ».

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE POLITIQUE LINGUISTIQUE

Dans la différenciation des types de politique linguistique, il n'existe pas une unanimité exacte entre les chercheurs. L.-J. Rousseau (2005, P. 1) distingue deux grandes catégories: les politiques linguistiques à **caractère incitatif** et les politiques à **caractère contraignant**. On pourrait comprendre par «caractère incitatif» quand l'Etat décide de ne pas intervenir dans la concurrence naturelle entre les langues parlées sur le territoire. A l'opposé, on parlerait d'une politique linguistique à «caractère contraignant», quand l'Etat décide d'intervenir dans la concurrence naturelle entre les langues sur le territoire par le biais de la législation pour renforcer la position de certaines langues au détriment des autres. J. Leclerc (2020) a par contre une autre vision des différentes catégories de politique linguistique. Selon lui, on distingue neuf (9) types qui sont :

- Politiques d'assimilation,
- Politiques de non-intervention,
- Politique de valorisation de la langue officielle,
- Politiques sectorielles,
- Politique de statut juridique différencié,
- Politiques de bilinguisme ou de trilinguisme,
- Politiques multilinguisme stratégique,
- Politiques d'internationalisation linguistique,
- Politiques linguistiques mixtes.

A l'image des différentes catégories de politique linguistique mentionnées par J. Leclerc (2020), nous essayerons bientôt de décrire les politiques de langues pratiquées en Côte-d'Ivoire et au Mali. Avant cela, jetons un regard sur la politique linguistique coloniale qui a beaucoup imprégné les nouvelles politiques de langues des Etats africains.

2. RAPPEL HISTORIQUE SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE COLONIALE FRANÇAISE EN AFRIQUE

Les principales anciennes puissances européennes qui ont colonisé en Afrique à partir de la fin du XIX^e jusqu'au milieu du XX^e siècle, notamment la France, la Grande Bretagne, le Portugal ou l'Espagne, ont pratiqué des politiques linguistiques plus ou moins différentes dans leurs colonies respectives. En faisant spécifiquement allusion au cas de la France colonisatrice, la langue était le principal vecteur de la mission civilisatrice française (Yago, 2014). Ce qui veut dire que les langues locales ne méritaient aucune considération politique, l'idéologie que prônait le gouvernement colonial à l'époque, considérait toutes les langues africaines comme des dialectes, il était donc impensable de les intégrer dans le système éducatif. Tout devrait cependant se faire qu'en français que ce soit en Afrique Occidentale Française (AOF) ou en Afrique Equatoriale Française (AEF). A propos de l'imposition du français dans les colonies françaises, le Résident général de France au Maroc, le maréchal Lyautey, disait dans un discours:

« La colonisation, telle que nous l'avons toujours comprise n'est que la plus haute expression de la civilisation. À des peuples arriérés ou demeurés à l'écart des évolutions modernes, ignorant parfois les formes du bien-être le plus élémentaire, nous apportons le progrès, l'hygiène, la culture morale et intellectuelle, nous les aidons à s'élever sur l'échelle de l'humanité. Cette mission civilisatrice, nous l'avons toujours remplie à l'avant-garde de toutes les nations et elle est un de nos plus beaux titres de gloire. » (Yago, 2014, P. 165)

Une autre ancienne puissance européenne qui a pratiqué exactement la même politique linguistique en Afrique, ce fut bien le Portugal. La colonisation portugaise n'a laissé également aucune chance de promotion aux langues africaines (Leclerc, 2020). Par contre, selon le géopolitologue, P. Sébille-Lopez (2004), la Grande Bretagne avait une autre vision de la colonisation en Afrique. Après l'abolition officielle de la

traite négrière dans le monde, d'abord en 1794 ensuite en 1848, la Grande Bretagne s'était donnée comme mission de combattre l'esclavage qui sévissait encore sur les côtes africaines pour ensuite chercher à établir des opportunités économiques ou commerciales:

« Derrière toutes ces expéditions, l'objectif de la Grande-Bretagne était à la fois commercial et humaniste : promouvoir de nouveaux débouchés et abolir la traite des esclaves. L'œuvre missionnaire d'évangélisation vient tout naturellement compléter l'entreprise de pénétration de l'arrière-pays. »
(Sébille-Lopez, 2004, P. 91)

Pour arriver à cette évangélisation, les missionnaires (recrutés généralement parmi les africains) ont dû s'appuyer sur les langues locales. L'anglais n'était pas forcément nécessaire pour communiquer avec les populations africaines.

3. POLITIQUE LINGUISTIQUE DU MALI

Sur une population estimée à 21.787 (2022) millions d'habitants (selon l'Institut des Nations Unis, countrymeters), le Mali est sans doute un pays plurilingue à l'image de la plupart des Etats africains. En s'en rapportant à la 17ème édition de l'ouvrage, *Ethnologue, Languages of the world* (2013), on compte au Mali 66 langues individuelles, toutes vivantes, parmi celles-ci, on considère qu'il y a 33 langues vigoureuses, dont 13 ont le statut de langues nationales. Dans les pratiques, la politique linguistique du Mali est similaire à celles de beaucoup d'autres pays francophones. Un chercheur malien nous décrit celle du Mali dans les termes suivants :

« La politique linguistique du Mali se présente de ce fait non seulement comme un moyen privilégié de consolidation de l'unité nationale, mais aussi comme un puissant levain du développement endogène du pays. Elle traduit notre approche consensuelle de la question de politique linguistique, de ses composantes et de ses fondements. » (Guindo, 2015, P. 17)

Dans la constitution de 1992, on précise que le français est la langue d'expression officielle. C'est pourquoi, il est principalement la langue de la législature, c'est-à-dire, les débats parlementaires se déroulent essentiellement dans l'ancienne langue coloniale. En réalité, ce sont seulement 10% de la population malienne qui parlent couramment ladite langue (*Ethnologue, Languages of the world*, 2013). A côté du français, il y a une politique linguistique orientée vers 13 langues nationales: le bamanankan (ou bambara), bobo (ou bomu), bozo, dogon (ou dogo-so), peul (ou fulfuldé), soninké (ou soninké), songoy (ou songaï), sénoufo-minianka (ou syenara-mamara) et le tamasheq (ou tamalayt) (Konaté & Diabaté, Assima, 2010). Pour promouvoir les langues nationales reconnues, l'Etat malien encourage l'alphabétisation des adultes dans leur langue du milieu et l'introduction des langues nationales dans l'enseignement formel. Dans le but de former les citoyens nationaux ouverts au monde moderne, l'Etat a introduit dans le système scolaire et universitaire des langues de portée internationale comme l'anglais, l'allemand, l'arabe, le russe, etc.

LES LANGUES DANS LES MÉDIAS

Avec le boom des stations privées dû à l'avènement de la démocratie au début des années 90, une véritable promotion des langues nationales fut alors amorcée dans le domaine des médias. En 2006, on comptait déjà au Mali environ 168 radios privées, selon « l'Union des Radios et Télévisions libres du Mali, URTEL ». Toutes ces stations diffusent principalement dans les langues locales. Du côté des médias publics comme l'Office de Radiodiffusion Télévision du Mali, ORTM, où il existe deux chaînes publiques ORTM 1 et ORTM 2, c'est plutôt le français qui occupe encore environ 80 % des émissions télévisuelles, le reste des 20% est consacré aux divers magazines, notamment les informations quotidiennes dans les treize (13) langues nationales du pays (Konaté & Diabaté, Assima, 2010). L'Etat dispose également deux chaînes de Radio, la Radio Nationale du Mali et la Chaîne 2. En ce qui concerne la presse écrite, la plupart des journaux maliens sont édités en français, on peut citer en autres *l'Essor*, *les Echos*, *Aurore*, *le Malien*, *le Scorpion* ou

Nouvel Horizon. Quelques revues sont publiées dans les langues nationales comme *Jekabaara*, *Nieta* en bamanakan, *Kabaaru* en peul ou *Xibare* en soninké (URTEL, Mali, 2021).

LES LANGUES NATIONALES DANS L'ÉDUCATION

La première réforme de l'école malienne intervenue en 1962 avait principalement pour objectif de décoloniser l'esprit et d'ouvrir l'école à tous les enfants du pays sans distinction sociale. De 1976 à 1987, les premières écoles expérimentales dans quatre langues nationales (bamamankan, ffulde, songhay et tamasheq) ont vu le jour, où les enfants devaient à la fois apprendre dans une langue nationale dominante et en français. (Traoré, 2010). Pour des raisons d'ordres politiques, la première réforme de l'éducation n'a pas pu atteindre tous ses buts. Plus tard, selon Z. Nounta (2015, P. 38), il fallait attendre 1987 pour voir la deuxième phase de l'évolution des langues nationales dans le système éducatif, c'est-à-dire, la nouvelle méthode, dite pédagogie convergente (PC) qui visait un bilinguisme fonctionnel. La PC prônait l'approche globale de la lecture (à l'opposé de la méthode syllabique) et une pédagogie active.¹ Le nombre de langues nationales enseignées fut passé de quatre à six langues (le bambara, peul, le tamasheq, le songhaï, le soninké, et le dogon). Toujours selon Z. Nounta (2015, P. 39), l'expérimentation d'un tel enseignement fut élargie à partir de l'année scolaire 1994-1995 à 153 écoles sur le territoire national. Malheureusement encore, la pédagogie convergente avait ses insuffisances, car les enfants étaient confrontés à beaucoup de difficultés comme à l'écrit des langues maternelles. C'est pourquoi, toujours pour améliorer le système éducatif malien, le nouveau programme appelé, Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC) qui a remplacé de la NEF², verra le jour en 1998, un système qui est également bilingue et appliqué à partir du premier cycle jusqu'au second cycle fondamental. Au dire de I. Skattum (2010, P. 249), l'enseignement bilingue au Mali continue sur son chemin sous le vocable, Curriculum bilingue par compétences depuis 2002, une méthode qui vise à enseigner autrement en tenant compte des faiblesses des méthodes antérieures (comme celle de la Pédagogie convergente).

4. POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA CÔTE-D'IVOIRE

Sur une population estimée à 27.970 (2022) millions d'habitants (selon l'Institut, Countrymeters des Nations Unis), dont plus de quatre millions vivant dans la seule ville d'Abidjan, la capitale économique, la Côte-d'Ivoire est aussi sans doute un Etat plurilingue. On y dénombre environ 70 groupes ethniques avec autant de langues. La particularité du paysage sociolinguistique ivoirien est visible dans le fait qu'il n'existe pas dans les pratiques une langue africaine dominante. Quatre langues ivoiriennes dominent néanmoins dans la communication informelle : le *dioula*, le *baoulé*, le *bété* et l'*agni*.

Comme héritage colonial, c'est le français qui domine sans partage le paysage linguistique ivoirien depuis fort longtemps. On l'a déjà mentionné, les colonisateurs français dans leur politique linguistique dans les colonies avaient fait du français la seule langue acceptable de la vie publique. Les nouvelles autorités ivoiriennes à l'indépendance ont décidément maintenu la même politique jusqu'à nos jours si on se réfère à l'affirmation suivante :

« La politique linguistique écrite de la Côte d'Ivoire a toujours tenu essentiellement à l'article 1 de la Constitution de 1963: «La langue officielle est le français ». Cette disposition signifiait que le français était la langue de la Présidence, de la République, de l'Assemblée nationale, de l'Administration publique, des cours de justice, de l'enseignement à tous les niveaux (primaire, secondaire, technique et professionnel, universitaire), des forces policières et des forces armées, de l'affichage et des médias. » (Leclerc, 2018).

¹ Suivant la PC, l'enfant devrait apprendre uniquement dans sa langue maternelle en première année ensuite concomitamment avec le français à partir de la deuxième année et se poursuivre jusqu'en classe de sixième.

² NEF (Nouvelle Ecole Fondamentale)

Dans les faits, le français est perçu comme la principale langue nationale du pays et devenu en même temps une véritable langue véhiculaire pour tous les ivoiriens. La politique de valorisation de la seule langue coloniale avait bien sûr des objectifs politiques et économiques pour les premiers dirigeants ivoiriens. Le principal objectif de la politique linguistique ivoirienne était surtout d'ordre économique, c'était pour favoriser l'ouverture de l'Etat ivoirien au monde occidental, notamment vers l'ancien pays colonisateur, la France. Comme conséquences, la Côte-d'Ivoire a connu un boom économique dans les premières décennies de l'indépendance. A cet effet, Le Ministre français des Affaires culturelles à l'époque, Jules Hié Nea, disait à un journaliste :

« Mais il ne faut pas oublier que la Côte d'Ivoire a choisi un développement ouvert sur le monde extérieur: la nécessité d'utiliser une langue internationale s'impose par de telles considérations. Le français est non seulement la langue de l'économie, de l'administration mais aussi de la plupart de nos écrivains. » (Leclerc 2018)

Par ailleurs sur le plan social, la promotion du seul français avait aussi comme objectif d'assurer l'unité nationale tout en évitant toute forme de tribalisme dans le pays.

A l'égard des langues locales, l'Etat a toujours adopté une politique de non intervention, c'est-à-dire, le gouvernement n'est pas réellement intervenu pour promouvoir une quelconque langue ivoirienne au détriment des autres. (N'Guessan, 1990).

Les langues dans les médias en Côte-d'Ivoire

Le français joue le rôle de la principale langue pour la presse écrite ou parlée des médias ivoiriens. Jusqu'aux mouvements de démocratisation dans les années 90, il existait seulement en Côte-d'Ivoire deux organes d'informations quotidiens : *Fraternité Matin* et *Ivoire Soir* et deux hebdomadaires : *Ivoire Dimanche* et *Fraternité Hebdo* (N'Guessan, 1990). Dans les premières années de libéralisation de la presse (au début des années 90), le pays comptait environ 187 publications, ce nombre aurait baissé aujourd'hui jusqu'à une cinquantaine de journaux de tous les domaines confondus (Leclerc, 2018).

En ce qui concerne les médias audio-visuels, la Côte-d'Ivoire dispose de deux chaînes publiques de télévision, *RTI 1* et *RTI 2* et aussi deux radios nationales : *Radio Côte-d'Ivoire* et *Fréquence 2*. Le français occuperait 95 % des émissions, le reste des temps d'antenne serait consacré aux informations dans une quinzaine de langues locales (J. Leclerc, 2018). Le *nouchi*³, une nouvelle langue en Côte-d'Ivoire, est en train de se faire une place importante dans la presse écrite ou parlée.

LES LANGUES DANS L'ÉDUCATION EN CÔTE-D'IVOIRE

De l'école primaire jusqu'à l'enseignement supérieur, c'est le français qui reste véritablement la seule langue de la formation. Cela se justifie dans le fait que le français fut imposé à tous les enfants depuis les premières classes du primaire. Le but cherché serait que tous les ivoiriens puissent déjà s'exprimer en français après les six premières années scolaires. Cette politique de langues à l'égard de l'ancienne langue coloniale n'a fait que renforcer son statut sur l'échiquier national. Pourtant, il y a eu par le passé des tentatives de la part du Ministère de l'Education Nationale d'introduire certaines langues africaines dans le système éducatif. On pourrait penser à quelques écoles expérimentales en *dioula*, *baoulé*, *bété* ou en *senoufo*. Malheureusement, il n'y a pas eu une vraie volonté politique pour encourager un tel projet en se référant à la déclaration suivante :

« Cependant, les textes définissant les modalités d'application de la loi n° 77-584 et du décret n° 66-375 n'ont jamais été adoptés. Malgré tout, les chercheurs de l'Institut de linguistique appliquée ont

³ Le *nouchi*, apparu au début des années 1970, est un mélange de français et de plusieurs langues ivoiriennes, notamment du dioula. Il serait à l'origine parlé par des jeunes citadins mal scolarisés qui ne maîtrisaient pas bien le français.

poursuivi leur mission de présenter des descriptions scientifiques complètes, de préparer du matériel didactique et de commencer certaines expérimentations. Le problème, c'est que la volonté politique n'a jamais suivi le mouvement en raison des enjeux politiques et socioculturels. » (Leclerc, 2018)

Néanmoins, la Ministre de l'Éducation Nationale, Kandia Camara, à l'époque avait lancé un projet non moins important, dit *Phase 2 de l'initiative « Ecole et Langues Nationales en Afrique » (ELAN-Afrique)*, afin de promouvoir une éducation bilingue dans les écoles primaires. Cette initiative serait aujourd'hui une réalité dans 36 écoles expérimentales, notamment dans 11 langues ivoiriennes (Portail Officiel du Gouvernement de Côte-d'Ivoire, 2022). Une chose est sûre, la politique linguistique ivoirienne à l'égard des langues locales est de plus en plus décriée, ce qui va pousser l'Etat à changer sa position dans les décennies à venir.

5. UNE BRÈVE SYNTHÈSE DES DEUX TYPES DE POLITIQUE LINGUISTIQUE

Après avoir jeté un bref regard sur les politiques linguistiques de la Côte-d'Ivoire et du Mali, on peut dire qu'il existe des similitudes comme quelques différences entre les types de politique. Comme points communs, c'est toujours l'ancienne langue du colonisateur qui reste la seule langue officielle des deux pays. Dans le domaine éducatif, il n'est pas encore réellement possible de concurrencer le français avec une langue nationale dominante. Cela peut se comprendre, car pour être plus compétitif sur le marché de travail (à l'intérieur comme à l'extérieur du pays), il faut au moins parler une langue internationale. Parlant du paysage sociolinguistique, la Côte-d'Ivoire et le Mali sont tous des nations plurilingues, il y a autant de groupes ethniques que de langues. Si en terre ivoirienne il n'y a pas une langue africaine dominante, car le français joue là-bas non seulement la fonction d'une langue officielle, mais aussi le rôle de la principale langue nationale. Par contre au Mali, c'est le bamanankan qui s'impose indéniablement comme la langue la plus parlée au quotidien, à la fois comme première et seconde langue chez la plupart des maliens.

En ce qui concerne les pratiques langagières, le terme triglossie⁴ a son importance au Mali, en plus du bamanankan, un malien (diplômé) pourrait parler le français et une langue identitaire. En Côte-d'Ivoire, la pratique de diglossie est réelle chez beaucoup d'ivoiriens, qui parleront le français et une langue identitaire du pays.

6. LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS DES DEUX SYSTÈMES DE POLITIQUE LINGUISTIQUE

Quelle que soit un système de politique linguistique bien élaboré, on y trouvera toujours des avantages et des inconvénients. De ce fait, il est très important d'en parler dans les cas de la Côte-d'Ivoire et du Mali.

LES AVANTAGES DES DEUX SYSTÈMES

La politique linguistique du Mali est sur la voie du multilinguisme intégral, où toutes les langues nationales et européennes, notamment le français, trouveront leur place dans la vie de la nation. Une telle politique a l'avantage de créer une certaine harmonie entre les différentes communautés linguistiques. C'est pourquoi, l'Etat a néanmoins pris soin de ne pas intervenir dans la concurrence naturelle entre les langues parlées sur le territoire :

« Au Mali où le français a pris la place dans toutes les manifestations officielles de l'État, il ne subsiste néanmoins aucun conflit ni aucune frustration de nature linguistique. Pourtant, dans ce pays, les brassages interethniques sont très anciens et très développés. Pour la plupart des Maliens, la situation paraît normale, et ce, d'autant plus que toutes les langues nationales sont à égalité par rapport au français,

⁴ Triglossie désigne la capacité d'une personne d'utiliser trois langues distinctes suivant le milieu.

langue officielle. Quoi qu'il en soit, si l'harmonie constitue un atout dans un pays multilingue, et le Mali y est parvenu. Il faut souligner aussi l'ouverture des Maliens envers les autres langues que le français. En effet, au Mali, non seulement le bambara reste-t-il la première langue nationale importante, mais l'État semble avoir pris soin de ne pas négliger l'arabe et l'anglais. » (Leclerc, 2020)

La politique linguistique du Mali encourage donc tout citoyen malien à parler sa langue identitaire partout où cela est possible sans préjudices. Ce qui est fondamental dans le respect de tous les groupes ethniques (minoritaires ou majoritaires).

Par ailleurs sur un plan cognitif, le multilinguisme présente beaucoup d'avantages pour l'individu plurilingue. Les individus qui parlent dit-on plusieurs langues seraient plus ouverts à d'autres cultures que ce soit de près ou de loin. C'est ainsi que les chercheurs nous enseignent dans ces termes :

« ... la personne multilingue aura plus de facilité à communiquer avec la population locale d'un autre pays, ce qui lui permettra de mieux comprendre les différentes cultures et traditions dans les pays où les habitants parlent la même langue. Dans son propre pays, le multilingue pourra communiquer plus aisément avec différents groupes ethniques pour les mêmes raisons. Le fait de parler plusieurs langues a également un impact sur la personnalité de l'individu qui approchera le monde et les différentes coutumes avec plus de tolérance et d'empathie. » (Wordwide.fr, 2022)

En Côte-d'Ivoire, on prône plutôt l'unilinguisme. Quand on veut se mettre dans la peau des premiers dirigeants ivoiriens (après l'accession à l'indépendance), le français, l'ancienne langue du colonisateur, devrait servir à cimenter tous les ivoiriens, c'est-à-dire éviter toute forme de tribalisme. Pour appuyer une telle politique, on disait à l'époque :

« En Côte-d'Ivoire, l'idée d'unité nationale et de nation prônée après l'accession du pays à l'indépendance devait se réaliser à travers la langue française. De toute façon, le président Houphouët-Boigny fut l'un des grands défenseurs du français en Côte d'Ivoire : pour lui, le français constituait le « ciment de l'unité nationale » et ne devrait souffrir la concurrence d'aucun « dialecte ». Le maintien du français en Côte d'Ivoire est apparu comme un moyen de neutraliser les particularismes locaux et de fondre les groupes ethniques en une seule nation. » (Leclerc, 2018)

La valorisation de l'ancienne langue coloniale reste un objectif pour les autorités ivoiriennes, une telle ouverture vers l'ancienne métropole devrait continuer dans les années à venir.

Sur un plan cognitif, en se référant aux chercheurs, l'enfant qui grandit avec une seule langue dans sa tête aura beaucoup moins de problèmes à pouvoir s'exprimer contrairement à un autre enfant confronté à plusieurs langues dans son environnement (Blarlo, 2022). C'est pourquoi, un ivoirien en général pourrait parler plus couramment le français qu'un simple malien.

QUELQUES INCONVÉNIENTS DES DEUX SYSTÈMES

Le multilinguisme qui demeure un axe très important dans la politique linguistique du Mali, semble être un projet très ambitieux. Car selon les chercheurs, il est pratiquement impossible de faire promouvoir toutes les langues nationales dans la plupart des pays africains. La preuve est qu'après plusieurs décennies, l'enseignement des langues nationales est toujours confronté à des problèmes d'ordres pédagogiques. Dans la mesure où l'État n'intervient pas dans la concurrence nationale entre les langues parlées sur le territoire, cela profite à des langues vigoureuses comme le bamanankan. En outre, certains chercheurs prétendent que la promotion du multilinguisme pourrait engendrer des luttes identitaires dans une société :

« Symbole de l'identité, la langue est le plus puissant facteur d'appartenance sociale et ethnique en même temps qu'un facteur de différenciation et d'exclusion. L'affirmation de soi va de pair avec la recherche de la dominance, mais, ce faisant, la langue dominée entre nécessairement en conflit avec la langue dominante, dont elle veut partager la suprématie. » (Leclerc, 2015)

Sur le plan cognitif, selon la bloggeuse S. Alonzo (2014), les enfants multilingues possèdent beaucoup moins de vocabulaires dans chacune des langues apprises par rapport à un autre enfant parlant une seule langue. Un handicap qui peut d'ailleurs engendrer des phénomènes comme « language mixing⁵ » ou « code-switching⁶ » chez les personnes multilingues.

En Côte-d'Ivoire, la valorisation d'une seule langue comporte bien sûr aussi des inconvénients. D'une manière générale, la politique d'unilinguisme ne donne aucune chance de promotion aux autres langues du territoire. Quand on prône la suprématie d'une seule langue sur les autres, cela constitue une sorte de rejet des langues et des cultures avoisinantes. La politique linguistique ivoirienne semble être sur cette voie, si on se réfère à la déclaration suivante :

« En Côte d'Ivoire comme ailleurs, plusieurs langues nationales sont appelées à survivre au rouleau compresseur du français officiel. Jusqu'ici, la politique linguistique ivoirienne a consisté à assurer la primauté du français, pour ne pas dire son exclusivité, afin de favoriser l'unité nationale du pays et probablement le développement économique. Cependant, les langues africaines les plus faibles finiront par faire les frais de cette politique de non-intervention. » (Leclerc, 2020)

Sur le plan cognitif, si vous avez donc assimilé une seule langue à l'enfance, il ne vous sera pas facile d'apprendre une nouvelle langue à l'âge d'adulte :

« Pour bien maîtriser une langue, il faut normalement l'apprendre dès l'enfance. La plasticité du cerveau facilitera l'apprentissage, qui restera fixé de manière pratiquement définitive. En effet, l'apprentissage **des langues** au cours de l'enfance présente toute une série d'avantages. » (Blarlo, 2022).

Enfin, dans la conclusion suivante, nous essayerons de faire quelques propositions ou recommandations, dans le but d'élaborer une politique linguistique juste pour toutes les communautés linguistiques dans les deux pays (voire en Afrique subsaharienne).

CONCLUSION

Une bonne politique linguistique en général ne devrait pas s'imposer mais se baser particulièrement sur les réalités socioculturelles ou même économiques de chaque nation. Comme on l'a remarqué ci-dessus, les deux types de politique linguistique, l'unilinguisme et multilinguisme ont chacun des avantages et des inconvénients. En réalité, l'unilinguisme s'applique très facilement aux sociétés homogènes (comme dans la plupart des pays européens). Même si l'unilinguisme semble être une solution simple devant la pluralité des langues dans un pays, il n'est pas pourtant juste et égalitaire à l'égard des droits fondamentaux de toutes les communautés linguistiques. C'est pourquoi, le multilinguisme (y compris le bilinguisme ou le trilinguisme) devrait être un modèle à suivre dans les sociétés hétérogènes (comme c'est le cas dans la plupart des Etats africains). A l'opposé de l'unilinguisme, le multilinguisme respecte dans les faits ou théoriquement les langues majeures et minoritaires sur un territoire donné. Autrement dit, le multilinguisme individuel doit être encouragé, car un individu parlant généralement plusieurs langues a une vision plus large du monde et est plus ouvert aux autres cultures au-delà des préjugés inutiles; Une telle personne peut être également un homme ou une femme qui sera flexible dans ses rapports avec son entourage. La mondialisation renforce d'ailleurs tous les jours la nécessité du multilinguisme individuel pour des raisons professionnelles.

En Afrique, si les gouvernements nationaux adoptent une politique linguistique réaliste en fonction de la multiplicité de nos langues, cela renforcera la paix sociale. Le multilinguisme doit être donc un facteur de cohésion sociale et d'intégration de tous les citoyens dans le développement économique du pays.

⁵ *Language mixing* est le fait de mélanger des langues différentes dans le même discours.

⁶ *code-switching* désigne le fait de changer une langue à l'autre suivant des locuteurs différents au même lieu.

LISTE DE REFERENCES

- ALONZO, Saira. (2014). « Le multilinguisme (le plurilinguisme) », consulté le 03. 07. 2022 sur [<https://multilinguisme3.blogspot.com/2014/04/consequences-didactiques-du.html>]
- BLARLO, SEO. (2022). [Blog] *Les avantages et les inconvénients du bilinguisme* [Blog]. Consulté le 03. 07. 2022 sur [<https://blog.blarlo.com/fr/les-avantages-et-les-inconvenients-du-bilinguisme/>]
- GREENBERG, Joseph. (1963). *The Languages of Africa*. Mouton, The Hague and Indiana University Center, Bloomington (3. ed.).
- GUINDO, Paul. (2015). « Présentation de la politique linguistique du Mali », DGA/AMALAN. Bamako, 13 pages
- KONATE, Kani Mamadou, DIABATE, Idrissa & ASSIMA, Amidou. (2010). *Dynamique des langues locales et de la langue française au Mali : Un éclairage à travers les recensements généraux de la population (1988 et 2002) (Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone)* [Rapport de recherche de l'ODSEF]. Université Laval.
- LECLERC, Jacques. (2020). « Afrique » dans : *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, CEFAN, Université Laval. Consulté le 11.12. 2022 sur [<https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/afracc.htm>], 155 Ko.
- N'GUESSAN, Y. Félicien. (1990). « Les medias en Côte-d'Ivoire : La presse écrite et audiovisuelle », PP. 299-328
- NOUNTA, Zakaria (2015). *Eveil aux langues et conscience métalinguistique dans les activités de classes bilingues – Songhay-Français du Mali*. Thèse de doctorat en sciences du langage, Université Paris Ouest Nanterre La Défense.
- POLITIQUE LINGUISTIQUE. (2022, 30 mars). Dans *Wikipédia*. Consulté le 29. 06. 2022 sur [https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_linguistique]
- Portail Officiel du Gouvernement de Côte-d'Ivoire. (2022). « Introduction des langues maternelles africaines de l'enseignement primaire ». Consulté le 03. 07. 2022 sur [https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=6668&d=2]
- ROUSSEAU, Louis-Jean. (2005). « Elaboration et mise en œuvre des politiques linguistiques. Séminaire Francophonie-Russophonie sur les politiques linguistiques », mai 2005. Saint-Pétersbourg, 18 pages
- SEBILLE-LOPEZ, Philippe. (2004) : dans *Hérodote*, No. 115, PP. 91 – 117.
- SKATTUM, Ingse. (2010) : « L'introduction des langues nationales dans le système éducatif au Mali : Objectifs et conséquences », dans : *Journal of language contact – Thema 3*. PP 1-2.
- TRAORE, Mamadou Lamine. (2009). « L'utilisation des langues nationales dans le système éducatif malien : historique, défi et perspectives », dans Brock-Utne et Skattum. (eds), 155-161
- UNION AFRICAINE. (2019). « Synthèse des travaux de la conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique », Harare (Zimbabwe), mars 1997 P. 2/32
- URTEL, Mali (2022). Bamako. Consulté le 17. 12. 2022 sur [https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_des_radiodiffusions_et_t%C3%A9l%C3%A9visions_libres_du_Mali]
- YAGO, Zakaria. (2014) : « Les choix de la Côte d'Ivoire en matière de politique linguistique », dans *Revue Africaine d'Anthropologie*, No. 17, P. 163-175.